

● (3.20 p.m.)

LE CANADIEN NATIONAL

MESURE PORTANT SUR LES DÉPENSES D'ÉTABLISSEMENT ET LA GARANTIE DE CERTAINES VALEURS

L'hon. Allan J. MacEachen (au nom de M. Benson) propose: Que le bill C-186, autorisant la prestation de fonds pour faire face à certaines dépenses d'établissement du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada et d'Air Canada depuis le 1^{er} janvier 1970 jusqu'au 30 juin 1971, ainsi que la garantie, par Sa Majesté, de certaines valeurs qu'émettra la Compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada et de certaines débentures qu'émettra Air Canada, dont le comité permanent des transports et des communications a fait rapport sans proposition d'amendement, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

L'hon. M. MacEachen (au nom de M. Benson) propose que le bill soit lu pour la 3^e fois.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Monsieur l'Orateur, je crois que nous estimons tous que le bill peut être adopté à ce stade et cela, conformément à une promesse faite au comité. Cette question a été discutée avec le ministre des Transports (M. Jamieson) au comité. Le président du Conseil privé (M. MacEachen) voudra sans doute expliquer à la Chambre les détails de cet accord.

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Peace River (M. Baldwin) m'a soufflé cette observation. Mais cela ne m'empêche pas de la répéter, n'est-ce pas?

L'hon. M. MacEachen: Vous ne vous en êtes jamais fait faute.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Lorsque le comité permanent des transports et des communications a examiné le bill, le ministre des Transports (M. Jamieson) a pris trois engagements. Il fut entendu que si ces engagements étaient tenus, personne à la Chambre ne s'opposerait à ce que le bill soit adopté sans débat à la troisième lecture. Ces trois engagements portaient sur la structure financière du CN, sur une procédure permettant au comité de demander la comparution des dirigeants du CN et d'Air Canada. Comme le député de Peace River, je pense qu'il est bon que ces promesses soient inscrites au compte rendu.

M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est): Monsieur l'Orateur, le député de Peace River (M. Baldwin) a déclaré en substance ce que je voulais dire. Lorsque le bill était au comité permanent des transports et des communications, je n'ai pas eu la possibilité de questionner le ministre. Il a pris l'engagement, que je me serais efforcé de lui arracher si j'avais été présent, de citer à comparaître devant le comité les dirigeants du Canadien National et d'Air Canada. C'est à cette seule condition que je suis disposé à permettre au bill de franchir l'étape de la troisième lecture.

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, au sujet du premier point soulevé, c'est-à-dire la structure financière du CN, j'ai donné cette assurance à la Chambre il y a quelque temps. Je la réitère. Cette question ne soulèvera aucune difficulté. La comparution des représentants du Canadien National et d'Air Canada devant le comité ne soulèvera non plus aucune difficulté. Nous nous engageons volontiers à les faire comparaître.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Et on l'appuiera sans doute au comité.

M. l'Orateur: La motion a été mise aux voix. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée et le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.)

* * *

LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DU CANADA

DISPOSITIONS CONCERNANT SON ÉTABLISSEMENT, SES OBJETS, SES POUVOIRS, SON CAPITAL SOCIAL, ETC.

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 23 février, de la motion de l'honorable M. Benson: Que le bill C-219, établissant la Corporation de développement du Canada, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques, et de l'amendement proposé par M. Saltsman (p. 3648).

● (3.30 p.m.)

M. Jack Murta (Lisgar): Monsieur l'Orateur, il me semble qu'il n'y a jamais eu une époque dans l'histoire de notre pays où les efforts des députés de l'arrière-ban aient été aussi vains qu'aujourd'hui, tant au point de vue de leur satisfaction personnelle que des services à rendre à leurs électeurs.

La façon dont les députés de l'arrière-ban de l'autre côté s'empressent d'appuyer toute mesure législative proposée par leur chef me porte à croire qu'ils n'osent faire autrement. A en juger par leur conduite, on croirait que chaque bill présenté par le gouvernement est parfait à tous points de vue, pourtant nous savons tous qu'il n'y a pas la moindre possibilité que le gouvernement présente jamais un bill qui soit parfait en tous points.

Que chaque bill parrainé par le gouvernement soit accepté par les députés ministériels de l'arrière-ban comme s'il était déjà adopté avant même d'avoir été débattu, me rend perplexe. Il n'y a jamais eu dans le passé d'époque où la contestation ait été plus à la mode qu'aujourd'hui; pourtant il ne s'élève aucune protestation des banquettes d'en face contre l'érosion persistante des pouvoirs du Parlement attribuable au gouvernement qu'ils appuient. A une époque où la contestation est pour ainsi dire de règle, les députés d'en face ne font entendre aucune voix discordante alors que leur gouvernement